



BLUE OCEAN Wash

Blue Ocean Oil Supply (Pty)
Mauritius Ltd
Suites 1203 & 1205
12th Floor, The CORE
No 62, ICT Avenue
Cybercity, 72201
Ebene
Republic of Mauritius

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme au Système général harmonisé des Nations Unies (SGH)
Date d'édition : 01/05/2017 Date de révision : 30/10/2018 Numéro de version : 3.0

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Dénomination du produit

Type de produit : Mélange
Dénomination commerciale : Blue Ocean Wash
Description du Produit : Dégraissant à base d'eau

1.2 Utilisations appropriées identifiées de la substance ou du mélange et utilisations Utilisation de

Utilisation de la substance/mélange : Utilisation industrielle. Suivre impérativement le mode d'emploi.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Coordonnées du fournisseur

Nom : BLUE OCEAN OIL SUPPLY (PTY) MAURITIUS LTD

Adresse :

Blue Ocean Oil Supply (Pty) Mauritius Ltd
Suites 1203 & 1205
12th Floor, The CORE
No 62, ICT Avenue
Cybercity, 72201
Ebene, Republic of Mauritius

N° de tél. +23 04 600 439

Courriel : sales@blueoceanoil.mu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +27 82 775 6587

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US 1 H318

Lésions oculaires 1 H318

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (SGH-US)



GHS05

Mot d'Avertissement (SGH-US) :

DANGER

Mentions de Danger (SGH-US) :

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Mentions de prudence (SGH-US) :

P102 : Tenir hors de la portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant l'utilisation.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection oculaire/du visage.
 P301 + 330 + 331: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche.
 Ne PAS provoquer de vomissement.
 P303 + 361 + 353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304+340 : EN CAS D'INHALATION : Évacuer la personne pour qu'elle prenne de l'air frais et la maintenir dans une position où elle puisse respirer sans inconvénient. P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et continuer à rincer.
 P308 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée :
 P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P411 : Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/86 °F.

2.3 Autres risques

Ne s'applique pas.

SECTION 3 : COMPOSITION

Acide glutamique, acide N, N-diacétique, sel tétrasodique	N° de CAS : 51981-21-6 < 1 %
Alkyle glucoside C6	N° de CAS : 54549-24-5 < 10 %
Éthoxylate de propylheptanol	N° de CAS : 160875-66-1 < 2 %
Sulfonate d'alcane primaire	N° de CAS : 5324-84-5 < 10 %

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Premiers soins après contact oculaire :	Rincer abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation de la peau persiste.
Premiers soins après ingestion :	Rincer abondamment la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si, le cas échéant, une irritation qui persiste.
Premiers soins après inhalation :	Faire sortir la victime pour qu'elle prenne de l'air frais. Consulter un médecin si, le cas échéant, une irritation qui persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer abondamment la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin si, le cas échéant, une irritation qui persiste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Faire appel à l'assistance médicale. Pas d'information supplémentaire disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tout type de moyen d'extinction convient

Vêtements de protection : Combinaison intégrale résistante aux produits chimiques avec appareil respiratoire auton

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Le mélange est ininflammable

Risque d'explosion : Le mélange n'est pas explosif

Réactivité : Peut réagir violemment au contact des acides forts et des oxydants forts

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions pour lutter contre un incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA) et des vêtements de protection appropriés. Évacuer tout le personnel de la zone de danger.

Protection de mise pour combattre un incendie : Pas d'information supplémentaire disponible.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Vêtements et équipements de protection standard, tels qu'un appareil respiratoire autonome (ARA), pour les pompiers.

Méthodes particulières : Mettre en œuvre des mesures de lutte contre un incendie adaptées à l'environnement environnant. Pas d'information supplémentaire disponible.

Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter une salopette de protection, des lunettes et des gants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas de données supplémentaires disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'information supplémentaire disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser le produit dans les cours d'eau naturels et prévenir la contamination du milieu environnant. Éliminer le contenu et mettre au rebut les contenants conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyage des petits déversements :

Rincer à l'eau

Nettoyage des grands déversements :

Absorber avec une matière inerte. Éliminer la matière inerte contaminé conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

6.4. Référence aux autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour une manipulation sécuritaire :

Porter un équipement de protection approprié (salopette, tablier en plastique, lunettes de protection et gants). Tenir à l'écart des acides forts et des agents oxydants forts.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Conserver à des températures inférieures à 30 °C/86 °F. Stocker dans des conditions sèches. Tenir le produit à l'écart des acides forts et des agents oxydants forts.

Surface de stockage :

S'assurer que la zone de stockage dispose d'une ventilation adéquate. dants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ne s'applique pas.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

MAC = 2mg/m3

8.2 Contrôles d'exposition

Mesures de contrôle technique :	Assurer une ventilation adéquate dans les phases d'utilisation
Protection individuelle - respiratoire :	Travailler dans des endroits bien ventilés
Protection personnelle - Mains :	Porter des gants
Protection individuelle - Yeux :	Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial en plastique
Protection individuelle - Peau :	Salopette, tablier en plastique, chaussures fermées
Protection contre les risques thermiques :	Ne s'applique pas
Contrôles de l'exposition environnementale :	Ne pas déverser dans les cours d'eau naturels. Respecter les réglementations locales en matière de déversement des déchets dans les cours d'eau.
Autres informations :	Penser à utiliser des bottes en caoutchouc lors de la manipulation du produit

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide
Apparence :	liquide bleu clair
Odeur :	Tensioactif
Seuil olfactif :	Ne s'applique pas
pH :	10.5 – 10.9
Point de fusion/Point de congélation :	Ne s'applique pas
Point d'ébullition initial :	100 °C
Point d'ignition :	Ne s'applique pas
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité :	Ininflammable
Limites supérieure/inférieure d'explosivité :	Pas explosif
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1,01 kg/l
Solubilité - Eau :	Complète
Solubilité - Solvant :	Insoluble
Solubilité - Coefficient :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partition : n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Ne s'applique pas
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse autre que celles décrites dans les sous-sections ci-dessous n'est possible.



Cefas
GOLD



10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse autre que celles décrites dans les sous-sections ci-dessous n'est possible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment au contact des acides forts et des oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Température élevée.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts et agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	DL50 Dose virale (orale) : > 2 000 mg/kg. Cette valeur est estimée à partir d'essais sur des produits similaires. Non classée.
Corrosion/irritation cutanée :	Peut causer une irritation de la peau chez les personnes à peau sensible. Non classée. pH : 12,1
Irritation ou lésions oculaires graves :	Peut causer une grave irritation des yeux. Classification : H318 : Provoque des lésions oculaires graves. pH : 12,1
Sensibilisation respiratoire	L'inhalation d'aérosols peut provoquer l'irritation des muqueuses. Non classée. La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Non classée.
Ingestion :	Peut causer l'irritation des muqueuses. Non classée.
Mutagenicité des cellules germinales :	Non classée.
Cancérogénicité :	Non classée.
Toxicité pour la reproduction :	Non classée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Non classée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Non classée.
Risque respiratoire :	Non classée.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :	CL50 (Aiguë : poisson) > 100 mg/L CL50 (Aiguë : algues) > 100 mg/L CL50 (Aiguë : daphnies) > 100 mg/L
----------------------	---

Toxicité terrestre : Aucune donnée disponible.

Les données à l'appui de cette affirmation sont conservées chez le fabricant.

12.2 Persistance et biodégradabilité

Biodégradabilité (produit) : Produit facilement biodégradable. > 80 %, 28 jours, essai en bouteille fermée (OCDE 301B)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Acide N, N-diacétique, acide glutamique, sel tétrasodique (GLDA) (N° de Cas : 51981-21-6) :	Log Pow < 3 La bioaccumulation en fonction de la valeur du log Pow n'est pas prévue.
Alkyle glucoside C6 (N° de CAS : 54549-24-5) :	La bioaccumulation sur la base d'une valeur de log Pow faible n'est pas prévue.
Ethoxylate de propylheptanol (N° de CAS : 160875-66-1) :	Aucune bioaccumulation n'est attendue.
Sulfonate d'alcane primaire (N° de CAS : 5324-84-5) :	Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mélange : Soluble dans l'eau
Le potentiel de mobilité dans le sol est élevé.

12.5 Effets nocifs divers

Effet sur le réchauffement climatique :	Le produit n'a aucun effet connu
Effet sur la couche d'ozone :	Le produit n'a aucun effet connu

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives à l'élimination des déchets :

Produit :	Ne pas jeter les déchets dans les égouts Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des contenants usagés.
Emballages contaminés :	Vider le contenu restant. Éliminer de la même façon que le produit non utilisé. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Se débarrasser du contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/internationales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport par voie navigable (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/ IATA-DGR)
N° de NU	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses
Désignation officielle de transport des NU	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses
Classe(s) de danger relative(s) au transport	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses
Groupe d'emballage	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses	Matières non dangereuses
Dangers environnementaux	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)

Ce produit n'est pas classé comme dangereux au sens de la législation sur le transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Statut de notification

PORTÉE :	y (liste positive) Ce mélange contient uniquement des ingrédients qui ont fait l'objet d'un enregistrement préalable conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (PORTÉE).
TSCA :	y (liste positive) Sur l'inventaire TSCA
AICS :	n (liste négative) Non conforme à l'inventaire
DSL :	q (quantité limitée) Ce produit contient les composants suivants répertoriés sur la liste canadienne NDSL. Tous les autres composants figurent sur la liste canadienne DSL.
ENCS :	y (liste positive) Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
KECI :	n (liste négative) Non conforme à l'inventaire
PICCS :	n (liste négative) Non conforme à l'inventaire
IECSC :	y (liste positive) Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC :	n (liste négative) Non conforme à l'inventaire

Pour l'explication de l'abréviation, voir la section 16.

Réglementations européennes :

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon la législation de l'UE. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Étiquetage selon NOHSC : 1008 approuvé

Symbole(s)	Xi Irritant
Phase(s) R	R41 Risque de lésions oculaires graves.
Phase(s) S	S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste médical. S39 Porter un appareil de protection oculaire/du visage. S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Texte complet des déclarations H mentionnées à la section 2

H318	Provoque des lésions oculaires graves
------	---------------------------------------

Explication d'état de notification

PORTÉE :	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
TSCA :	Inventaire TSCA
AICS :	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)
DSL :	Liste intérieure de substances (DSL)
ENCS :	Japon. ENCS - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
KECI :	Corée. Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI)
PICCS : (PICCS)	Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
IECSC : (IECSC)	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
NZIoC :	Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques

Manipuler et appliquer uniquement comme indiqué.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des indications sur les aspects du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne doivent en aucun cas être interprétées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières. Étant donné que les conditions d'utilisation spécifiques sont indépendantes de la volonté du fournisseur, il incombe à l'utilisateur de s'assurer du respect des exigences de la législation applicable

PRÉPARÉE PAR

J HATTINGH